

affaire des franchises qui prit un caractère si fâcheux après l'arrivée du marquis de Lavardin. Nous ignorons quel fut le rôle du Père de la Chaize au milieu de ce nouveau conflit entre le pape Innocent XI et Louis XIV, mais il est très-probable que s'il eût à intervenir, il ne s'écarta pas plus en cette occasion que dans les autres de sa prudence ordinaire.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à examiner ici jusqu'à quel point l'ambassadeur de France excéda la limite de ses pouvoirs. Nous passerons également sous silence la question de savoir si le souverain pontife était suffisamment fondé en principe à supprimer par un simple décret de sa volonté souveraine un droit qui, tout abusif et déplorable qu'il pût être, n'en existait pas moins depuis des siècles, et qui avait été plusieurs fois reconnu par ses prédécesseurs. Nous dirons seulement qu'en cette circonstance, comme dans l'affaire de la régale, le roi, à l'instigation sans doute de son confesseur, s'efforça, mais vainement, de calmer ces nouveaux orages. « Louis XIV, dit d'Avrigny, aimait mieux terminer à l'amiable la querelle qu'il avait avec le Saint Père, que de le voir à la tête de ses ennemis (1). Tout cela le porta à faire des démarches dont il était naturel d'attendre une heureuse issue, et qui furent néanmoins inutiles, tant le chef visible de l'Eglise était fortement prévenu contre lui qui en est le fils aîné. Innocent ne voulut ni voir ni entendre une personne de confiance que le roi lui avait envoyée, *ni lire la lettre que Sa Majesté lui avoit écrite de sa propre main.* (2). »

En 1692, le P. de la Chaize accompagna Louis XIV pendant sa campagne de Belgique. Il assista à ses côtés à la prise de Namur, qui se rendit après sept jours de tranchées. Vers le même temps, il eut le chagrin de perdre un de ses petits neveux qui trouva la mort dans les rangs de l'armée française. Quelques mois après il adressait cette lettre au général de sa Compagnie :

(1) Voir sur ce point les numéros du *Correspondant* indiqués ci-dessus.

(2) D'Avrigny. *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, t. II, p. 155.